



**Auvergne  
Rhône-Alpes**

Énergie - Environnement

## UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN SAÔNE-BEAUJOLAIS (69)

Avec son vignoble prestigieux et ses zones de grande culture, ce territoire est fortement marqué par les activités agricoles. Elles ne sont pas seules cependant à subir les effets du changement climatique.

La stratégie d'adaptation à ce changement menée par la collectivité s'attache à définir toutes les vulnérabilités du secteur pour proposer et lancer des actions dans tous ses domaines de compétence.

### CONTEXTE

#### Un territoire diversifié et une activité prépondérante : l'agriculture

##### > Territoire

La Communauté de communes Saône-Beaujolais<sup>1</sup> (CCSB) est située au nord du département du Rhône, entre l'Ain à l'est et la Saône-et-Loire au nord. Depuis le 1er janvier 2017, elle regroupe 42 communes pour environ 44 000 habitants, sur une surface de 540 km<sup>2</sup>.

Comme l'indique son nom, cette collectivité revendique une double appartenance avec, d'un côté, la proximité avec la Saône et, de l'autre, une culture viticole très présente. Ce territoire du département du Rhône présente une certaine diversité topographique avec, à l'ouest, une zone montagnarde, au centre une culture traditionnelle de la vigne et à l'est, le Val de Saône avec ses grandes cultures. Il appartient ainsi intégralement au Beaujolais viticole, internationalement connu pour ses grands crus.

Aujourd'hui, ce territoire, à plus de 60 % recouvert d'espaces agricoles, est plus rural que la moyenne nationale. Il offre un cadre de vie de qualité et est caractérisé par la variété de ses espaces naturels, une économie de service et une forte dynamique agricole. Plus de 50 % des actifs qui y résident travaillent à l'extérieur, utilisant en grande majorité la voiture. Le territoire est soumis à une forte pression immobilière. Pour y faire face, la densification des centres-bourgs est déjà mise en place dans les politiques d'aménagement.

FICHE ADAPTATION AU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE



### LE PROJET EN BREF

> La collectivité, après avoir initié des démarches du type Plan climat et TEPos, a pu identifier les enjeux de territoire en terme d'adaptation au changement climatique : identification de ses vulnérabilités, proposition d'actions concrètes d'adaptation au changement climatique et rédaction d'une feuille de route pour orienter la politique du territoire dans les années qui viennent.

<sup>1</sup> Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), à fiscalité propre, créé en 2014. Il est issu de la fusion des communautés de commune de la région de Beaujeu, de Beaujolais Val de Saône, puis du Haut-Beaujolais.

## > Collectivité et projet de territoire durable

Dès 2010, une partie du territoire (Communauté de communes Beaujolais Val de Saône comprenant 11 communes) s'est engagée dans un **Plan climat volontaire orienté « Patrimoine public »**, au cours duquel a été menée une étude de vulnérabilité au changement climatique (2013).

La nouvelle Communauté de communes Saône Beaujolais terminera son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) d'ici fin 2018.

En 2015, elle s'est engagée dans la dynamique « **Territoire à énergie positive** » (TEPos).

Sa volonté est de s'inscrire dans une démarche de

territoire globale, fédérant l'ensemble des actions environnementales menées. L'adaptation au changement climatique est donc une problématique traitée de façon transversale dans le cadre du projet TEPoS.

La collectivité s'investit aussi dans des **actions de préservation de la biodiversité**, comme en témoigne le projet « Marathon de la biodiversité » qui vise à créer / réhabiliter 42 km de haies et 42 mares afin de restaurer les continuités écologiques.

## PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

### Des réalisations déjà en oeuvre et une feuille de route pour la suite

La mise au point de l'adaptation de la collectivité au changement climatique s'appuie sur plusieurs points forts :

- une **étude de vulnérabilité** réalisée en 2013 sur une partie de son territoire. Elle a été mise à jour en 2016 sur le nouveau territoire communautaire ;
- une implication dans des **démarches énergie-climat** depuis 2010, avec une nouvelle dynamique encouragée par les appels à projet TEPoS-TEPCV et la réalisation en cours du PCAET ;
- des actions de **préservation de la biodiversité** initiées depuis de nombreuses années.

### > Objectif

- identifier les politiques publiques existantes et les actions de la collectivité en lien avec le changement climatique ;
- définir des actions à renforcer ;
- déterminer les principales vulnérabilités du territoire au changement climatique ;
- partager une culture commune ;
- définir les ressorts de mobilisation.

### > Mise en oeuvre

#### Principales vulnérabilités identifiées sur le territoire

- **Énergie** : risque de diminution de la production hydraulique locale entraînant des difficultés d'approvisionnement et de satisfaction de la demande.
- **Santé** : augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements caniculaires, rareté des structures de santé, dégradation de la qualité de l'air.
- **Ressource en eau** : vulnérabilité en termes de quantité et de qualité.

### PRINCIPALES ÉTAPES

#### > Avril 2013 - Novembre 2013

##### *Initiation du projet*

Étude de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique  
État initial et diagnostic / Plan d'actions.

#### > Avril 2016 - Septembre 2016

##### *Mise à jour de l'étude vulnérabilité*

Réalisation du diagnostic TEPoS et mise à jour de l'étude de vulnérabilité au changement climatique.

#### > Octobre 2016 - Février 2017

##### *Travail en interne*

Définition des priorités et réflexion sur une feuille de route à suivre sur le volet adaptation au changement climatique.

#### > 2<sup>ème</sup> semestre 2017 - 1<sup>er</sup> semestre 2018

Partage des éléments de diagnostic avec les élus.

Identification avec les services des politiques publiques existantes relatives à l'adaptation.

#### > Fin 2018

Rendu et présentation du diagnostic PCAET et de la stratégie d'adaptation.

#### > Mi-2019

Mise en place d'un plan d'actions spécifique à l'adaptation au changement climatique.

## Actions déjà réalisées en lien avec l'adaptation au changement climatique

- **Confort d'été** : la Communauté de communes Saône Beaujolais incite les communes à prendre en compte le confort d'été lors des rénovations des bâtiments communaux.  
Le réseau de chaleur du centre intercommunal de traitement des eaux usées (CITEAU), fonctionnant à partir de l'énergie fatale<sup>1</sup>, issue des eaux épurées, est également utilisé comme un réseau de rafraîchissement en été.
- **Préservation de la qualité et économies d'eau** : l'eau en sortie de station, dans le cas du CITEAU, est traitée aux ultraviolets et réutilisée pour l'arrosage des espaces verts. En partenariat avec les syndicats de rivière, la collectivité accompagne les communes pour le passage aux techniques de gestion durable des espaces verts (paillage, désherbage alternatif, tontes raisonnées...).
- **Préservation des espaces naturels** : différentes actions en faveur de la préservation des milieux naturels sont menées (plantation de haies avec des espèces locales, restauration de zones humides, recours au génie végétal sur les berges de rivières, incitation des viticulteurs à enherber les inter-rangs et à planter des haies).

## Feuille de route pour l'adaptation

Suite à l'étude de vulnérabilité, 9 actions sont apparues comme prioritaires, dont il a fallu organiser la mise en œuvre en fonction de leur faisabilité et de leur importance.

**Action 1** : Prendre en compte le changement climatique dans les documents d'urbanisme.

**Action 2** : Prendre en compte le changement climatique dans les opérations d'aménagement.

**Action 3** : Rénover et construire les bâtiments publics en anticipant le changement climatique.

**Action 4** : Optimiser la gestion des eaux pluviales.

**Action 5** : Réduire les consommations d'eau des collectivités.

**Action 6** : Renforcer la préservation des espaces naturels.

**Action 7** : Préserver les corridors écologiques.

**Action 8** : Anticiper les événements caniculaires.

**Action 9** : Dynamiser et adapter la viticulture.

## Plan d'action spécifique à l'adaptation

Il sera mis en place mi-2019. Il pourra s'appuyer sur le PCAET en cours de réalisation, dont les conclusions permettront d'approfondir les actions d'adaptation à mener, en particulier sur les aspects viticoles et forestiers.

<sup>1</sup> Énergie obligatoirement piégée dans certains processus ou certains produits, qui peut être en partie récupérée et/ou valorisée.

## Un point d'étape mi-2018

### > Résultats

De nombreuses actions mises en œuvre sur le territoire témoignent déjà d'une prise en compte de la nécessaire adaptation au changement climatique et à la transition énergétique. Cette tendance est conforme aux priorités définies dans la feuille de route pour l'adaptation :

- prise en compte des enjeux de l'adaptation et des enjeux énergétiques dans le futur PLUi de la Communauté de communes Saône Beaujolais qui vient d'être prescrit ;

- réalisation, par des conseillers en énergie, de suivi des consommations d'énergie des bâtiments publics et d'eau des collectivités. Ces conseillers interviennent aussi auprès des communes pour leurs travaux de rénovation énergétique (prise en compte des problèmes de surchauffe des bâtiments en période de canicule) ;
- réflexion avec le territoire voisin présent à l'atelier, sur l'agroforesterie.

### > Difficultés

L'adaptation au changement climatique est une problématique transversale qu'il n'est pas évident d'intégrer dans l'ensemble des projets et qui demande une implication collective des acteurs du territoire.

### > Perspectives

La thématique de l'adaptation est déjà et va être de plus en plus intégrée dans la conception des projets de la collectivité.

À titre d'exemple : les problématiques de mobilité partagée et de gestion de l'eau ont été prises en compte

conjointement avec la construction d'un parking de covoiturage de 160 places qui a privilégié l'utilisation de matériaux naturels filtrants (meilleure infiltration de l'eau en cas de pluies importantes).

## Les acteurs impliqués

- Service « Développement durable » de la Communauté de communes Saône Beaujolais
- Autres services de la collectivité, notamment « Bâtiment et aménagement »
- Acteurs institutionnels

## Informations et contacts

Communauté de Communes Saône Beaujolais  
105 rue de la République  
69220 BELLEVILLE

Florence DAMEVIN, Chargée de mission  
« TEPos »

[f.damevin@ccsb-saonebeaujolais.fr](mailto:f.damevin@ccsb-saonebeaujolais.fr)

Camille BECQUET, Responsable du service  
« Développement durable »

Fiche réalisée par



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Énergie - Environnement

Avec le soutien de

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

